

L'An Deux Mille Vingt-trois et le 08 du mois d'avril à 10 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en date du 03 avril 2023, s'est réuni à la salle pierre Perret,
sous la présidence du maire de la commune de Saint-Sériès, Yves PERSON.

Etaient présents : Mmes Solveig DE ORY, Hélène DUBREUIL, Elise MARIN, RIBENNES Thérèse, Marie-Noelle VERLAGUET, THOMAS Géraldine et
Mrs TRONNET Laurent, JEANJEAN David, Yves PERSON, Nathan FOSSET, Christian MAZURE, Jacques ROUVIERE
et Thomas SOLIGNAC.

Absent (s) excusé (s) : GUILLERMIN Errine, HUMBLLOT Leslie

Absent (s) non excusé (s) :

Procuration : Errine GUILLERMIN a donné procuration à Marie Noelle VERLAGUET

Leslie HUMBLLOT a donné procuration à Elise MARIN

Le secrétariat est assuré par : Marie Noelle VERLAGUET

Objet : Désignation des délégués syndicaux au Sivom Enfance Jeunesse.

Le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune de Saint-Sériès au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l'article L 5211 – 7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Sivom Enfance Jeunesse.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Conformément à l'article L 5211 – 7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires :

Elise MARIN vice-présidente, Géraldine THOMAS, Marie-Noëlle VERLAGUET

Sont candidats en qualité de représentants suppléants :

Leslie HUMBLLOT, Solveig DE ORY, Yves PERSON.

Le Conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret.

➤ Sens du vote pour les représentants titulaires :

Election 1 : Candidate Elise MARIN Vice-présidente

15 voix pour

Election 2 : Candidate Géraldine Thomas

15 – quinze voix pour

Election 3 : Candidate Marie-Noelle VERLAGUET

15 – quinze voix pour

➤ **Sens du vote pour les représentants suppléants :**

Election 1 : Candidate Leslie HUMBLLOT

15 – quinze voix pour

Election 2 : Candidate Solveig DE ORY

15 – quinze voix pour

Election 3 : Candidat Yves PERSON

15 – quinze voix pour

Sont élus pour représenter la Commune de Saint-Sériès au sein du Syndicat Enfance Jeunesse :

- Mme Elise MARIN, titulaire – Vice-Présidente
- Mme Géraldine THOMAS, titulaire
- Mme Marie-Noelle VERLAGUET, titulaire

- Mme Leslie HUMBLLOT, suppléante
- Mme Solveig DE ORY, suppléante
- Mr Yves PERSON, suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Yves PERSON.



Certifié exécutoire compte tenu de :
la transmission en Préfecture le :
la publication le :
Le Maire, Yves PERSON